

## Communiqué

### **Stéphane Peu, Président de Plaine Commune Habitat, réagit à la ponction du budget d'Action Logement par le gouvernement.**

---

#### La déstabilisation d'un système qui a fait ses preuves

L'Etat pérennise la ponction du budget d'Action Logement en instituant un nouveau prélèvement de 3,25 milliards d'euros sur la période 2011-2014 afin de financer les agences de l'Etat que sont l'ANRU et l'ANAH.

Après avoir touché au livret A, fait disparaître les aides à la pierre, c'est aux trois grands principes qui ont fait l'efficacité du modèle économique et social des HLM auxquels le gouvernement s'attaque. La construction nationale de logements sociaux pour résoudre la pénurie est définitivement mise à mal.

#### Plaine Commune, territoire de croissance économique et démographique particulièrement affecté

Les inquiétudes sont grandes pour un territoire comme celui de Plaine Commune qui connaît la plus forte croissance économique de la région Ile de France par l'arrivée d'emplois (plus 25 000 emplois privés en solde net en 5 ans) et qui est l'un des territoires les plus producteurs de logements (objectifs de 2600 logements neufs par an dans le PLH). La déstabilisation d'Action Logement, entraînée par la décision du gouvernement, marque l'impossibilité grandissante à faire coïncider développement économique et développement social.

Ainsi, entre 2009 et 2011, Plaine Commune Habitat n'aurait pu livrer et/ou mettre en chantier un total de 488 logements pour un montant de subventions de 7 325 000 euros de la part d'Action Logement que nous n'aurions pu compenser en fonds propres (protocole CGLLS). C'est le développement tout entier d'un territoire qui est menacé avec cette annonce.

#### Le 1% doit être rétabli comme l'outil en faveur de l'accès au logement des salariés

La crise du logement affecte des couches sociales de plus en plus larges. L'activité des entreprises est touchée par des conditions de logement de plus en plus difficiles, par des durées de transport de plus en plus longues, la précarité de l'habitat, la sur occupation, etc.

Le 1% doit être rétabli dans sa fonction originelle et faciliter l'accès au logement des salariés. Il faut le réévaluer, revenir à un prélèvement pour les entreprises de plus de 10 salariés (et non plus de 20 comme l'a modifié la loi MOLLE de mars 2009) et le territorialiser pour que sa gestion paritaire soit au plus près de la réalité vécue par les entreprises et les salariés.

Les objectifs de production de logements sociaux ne seront jamais atteints en supprimant cette ressource après la disparition des aides à la pierre et la ponction sur les fonds propres des organismes.

Cette mesure fait l'unanimité contre elle (patronat, organismes de logements, syndicats). Le gouvernement ne doit pas s'entêter et doit revenir sur ce projet.

#### **Contact :**

Galla BRIDIER, collaboratrice de Stéphane PEU, [gbridier@plainecommunehabitat.fr](mailto:gbridier@plainecommunehabitat.fr) – 01 48 13 62 23